

## Décision de la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France

N°2023-7

### Portant fixation définitive de prix, modalités et conditions de cession de biens immobiliers

**VU** les articles L324-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;  
**VU** l'article L3221-2 du Code général de la propriété des personnes publiques ;  
**VU** l'article 45-1 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 ;  
**VU** les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France ;  
**VU** le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et notamment son article II-6 ;  
**VU** la délibération du Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France n° 4a en date du 24 novembre 2016 ;  
**VU** la délibération du Conseil municipal de FLEURY-LES-AUBRAIS en date du 24 octobre 2022 approuvant la cession du pavillon sis 27 rue Condorcet à FLEURY-LES-AUBRAIS selon un prix minimum ;  
**VU** la délibération du Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France n°7 en date du 2 décembre 2022 approuvant la cession du pavillon sis 62 rue des Fossés à FLEURY-LES-AUBRAIS selon un prix minimum et habilitant la directrice à établir le prix de vente définitif et à désigner le tiers bénéficiaire ;  
**VU** la convention de portage foncier entre la commune de FLEURY-LES-AUBRAIS et l'EPFLI Foncier Cœur de France signée le 23 juin 2021 ;  
**VU** l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat sur la valeur vénale des biens en date du 26 septembre 2022 ;  
**VU** l'offre d'acquisition de [REDACTED] aux termes de la mise en vente par le biais du système en Immo-Interactif en date du 23 décembre 2022 ;

**CONSIDERANT** que les conditions financières du mandat donné à l'EPFLI Foncier Cœur de France par la commune de FLEURY-LES-AUBRAIS sont respectées ;

**DECIDE** de céder à [REDACTED] ou à toute société qu'ils se substitueraient, les biens immobiliers en nature de pavillon situés à FLEURY-LES-AUBRAIS (45400), 62 rue des Fossés, ainsi cadastrés :

Section	N°	Lieudit	Contenance m <sup>2</sup>
AX	248	CLOS DE LONGUEVE	317
AX	468	62 RUE DES FOSSES	339
TOTAL			656

**FIXE** le prix de cession à CENT VINGT-DEUX MILLE QUATRE-VINGT-SEIZE EUROS ET QUINZE CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (122 096,15 € TTC), taxe sur la valeur ajoutée sur la marge pour SEPT MILLE SEIZE EUROS ET DEUX CENTIMES (7 016,02 €) soit CENT QUINZE MILLE QUATRE-VINGTS EUROS ET TREIZE CENTIMES HORS TAXES (115 080,13 € HT) ;

**DIT** que les frais d'acte qui constateront cette opération, les honoraires de négociations ainsi que les frais de mise en vente sont à la charge de l'acquéreur.

Fait à Orléans  
Le 18/01/2023

**Sylvaine VEDERE**  
Directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France

Signature  
numérique de  
**Sylvaine VEDERE**  
Date : 2023.01.18  
18:24:43 +01'00'

Date de publication sur le site internet [www.fonciercoeurdefrance.fr](http://www.fonciercoeurdefrance.fr) : 19/01/2023